

# **RÈGLEMENT DES ÉTUDES**

## **Annecy / Chambéry**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉAMBULE</b>	cadre général une nouveauté territoriale et structurelle un texte indispensable en accord avec le Ministère de la Culture le règlement des études	p.5
<b>1 - MISSION OBJECTIFS CONCEPTS</b>	les missions d'éducation les orientations artistiques et pédagogiques	p.11
<b>2 - NOTIONS PRINCIPES</b>	l'élève acteur notion de parcours et de globalité l'équipe pédagogique notion de contrat	p.15
<b>3 - MOYENS OUTILS</b>	les différentes formes d'évaluation les référentiels de compétences le livret	p.19
<b>4 - ORGANISATION STRUCTURATION</b>	principes et fonctionnement en cycles les autres dispositifs d'accueil éveil et initiation formation continuée ou complémentaire présentation des enseignements 4.1 l'enseignement de la musique 4.2 l'enseignement de la danse 4.3 l'enseignement du théâtre	p.23     p.27 p.39 p.51
<b>5 L'ENSEIGNEMENT PREPARATOIRE A L'ENTREE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>		

## PRÉAMBULE

- Cadre général – une nouveauté territoriale et structurelle
- Un texte indispensable en accord avec le Ministère de la Culture
- Le règlement des études

## **CADRE GÉNÉRAL – UNE NOUVEAUTÉ TERRITORIALE ET STRUCTURELLE**

Le règlement des études des conservatoires des Pays de Savoie est un document inédit qui s'inscrit dans le cadre du rapprochement pédagogique des deux établissements d'enseignements artistiques d'Annecy et de Chambéry. Une convention a été signée le 31 janvier 2006 entre la communauté de l'agglomération d'Annecy et la ville de Chambéry. Une nouvelle convention a été signée entre la ville d'Annecy commune nouvelle et la ville de Chambéry en 2019. Elle s'inscrit dans le prolongement des rapports des Inspecteurs Généraux de la création et des enseignements artistiques<sup>1</sup> (Ministère de la Culture et de la communication) qui préconisait le rapprochement pédagogique des 2 structures<sup>2</sup>. Elle vise à définir les modalités du partenariat pour le classement en Conservatoire de Rayonnement Régional. Un texte de cadrage et d'orientation a été élaboré dans le cadre du comité de suivi composé du service de l'Inspection, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Rhône-Alpes, des élues chargées de la Culture des 2 collectivités, des Directions des Affaires culturelles des 2 collectivités ainsi que des équipes de direction des deux établissements. Il définit les axes du projet commun et décline les éléments de rapprochement et de concertation pédagogique, le développement d'actions artistiques, pédagogiques et culturelles, enfin une gestion concertée des ressources humaines.

L'offre publique d'enseignement spécialisé s'inscrit ainsi sur un territoire élargi, celui de deux départements voisins, dont les 2 établissements ne sont distants que d'une cinquantaine de kilomètres. Outre l'avantage de proposer à travers un cursus homogène une offre de formation cohérente et partagée, elle amorce une mutualisation des moyens et renforce le dynamisme des structures. Il s'agit bien, par la mise en commun d'un projet pédagogique, de consolider chaque établissement qui, par-delà l'identité et l'inscription fortes sur son propre territoire, gagne à un rayonnement sur un secteur géographique plus vaste.

---

<sup>1</sup> Rapports d'Inspection de M. CUKIER (musique) – Décembre 2003 Chambéry - février 2004 Annecy  
rapports d'Inspection de A.S DESTRIKATS (art dramatique) – Décembre et juillet 2004

<sup>2</sup> D'autres structures sur le même territoire ont mise en œuvre ce type de rapprochement : l'Orchestre des Pays de Savoie l'Université de Savoie ou encore l'Assemblée des Pays de Savoie.

## **UN TEXTE INDISPENSABLE EN ACCORD AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE**

Dans sa mission de contrôle pédagogique des établissements classés, Le Ministère de la Culture et de la Communication s'appuie sur un ensemble de textes :

- La charte de l'enseignement artistique spécialisé : elle définit les différentes missions de service public des établissements ainsi que les responsabilités de chacun : Ministère, collectivités territoriales et équipe pédagogique.
  
- Les schémas d'orientation pédagogique pour la danse, la musique et le théâtre : ils rappellent en premier lieu les enjeux artistiques, éducatifs, culturels, sociaux et pédagogiques qu'ils portent. Ils s'articulent et prennent sens autour d'un projet propre à chaque établissement. Ils définissent les instances de concertation aussi bien externes qu'internes et délimitent un cadre d'organisation pédagogique autour des cursus et de l'évaluation.

Par ailleurs dans le prolongement de la loi LCAP (7 juillet 2016 article 14) relative aux libertés et responsabilités locales, des décrets et arrêtés et conformément :

- au décret 2017 – 718 du 2 mai 2017, relatif aux établissements d'enseignement de la création artistique,
- à l'arrêté relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur du 5 janvier 2018) définissant la mise en place des enseignements préparatoires.

Le CRR des Pays de Savoie met en place l'organisation de ces études. Pour nos établissements sous tutelle pédagogique du Ministère de la Culture, il s'agit donc d'un cadre réglementaire et légal.

Chacun des établissements pourra garder des spécificités liées à son territoire et pourra à ce titre élaborer des pédagogies innovantes.

L'organisation générale des études qui est consignée dans le règlement des études respecte l'ensemble de ces textes.

## LE REGLEMENT DES ETUDES

Le règlement est un outil au service de l'enseignement dans le cadre d'une institution. Le conservatoire est une école, un lieu de vie, un espace de socialisation, d'épanouissement, dont l'organisation des études vise au développement de l'individu au sein d'un groupe permettant à chacun de s'engager et de suivre dans les meilleures conditions le parcours choisi.

Le texte a pour but de fixer un certain nombre de valeurs qui président à l'organisation pédagogique commune des 2 établissements. La visée de ce document est de baliser un chemin en déterminant les grandes étapes de la formation et les objectifs à atteindre, puis d'autoriser une validation des cursus quel que soit le lieu d'enseignement, par le biais d'équivalences. Il garantit également, par l'harmonisation des contenus et des objectifs, un socle commun de compétences et de connaissances évalué selon des modalités identiques.

La présentation générale du document suit une progression logique, en commençant avec les idées générales. Il précise les notions et les concepts mobilisés, puis décrit les outils utilisés et enfin l'organisation concrète de l'offre de formation et ses modalités pratiques.

Chacun des directeurs, responsable de son établissement, veille à l'application conforme du règlement. Toute demande de dérogation doit être adressée au directeur de l'établissement dont dépend l'élève.

## **1-MISSIONS, OBJECTIFS, CONCEPTS**

- Les missions d'éducation
- Les orientations artistiques et pédagogiques

## LES MISSIONS D'ÉDUCATION

Les conservatoires des Pays de Savoie proposent un enseignement artistique initial structuré et progressif qui vise à former prioritairement les amateurs éclairés de demain. Pour ceux dont la motivation et les potentialités permettent d'envisager l'aventure professionnelle, les conservatoires offrent un cycle d'enseignement préparatoire à l'entrée dans les établissements supérieurs.

Loin de juxtaposer une offre de cours individuels ou collectifs déconnectés les uns des autres, l'enseignement s'organise à travers un projet artistique et culturel global. L'enseignement artistique a pour but de contribuer à l'épanouissement de l'individu, prenant en compte tout à la fois les dimensions sensorielles, affectives, intellectuelles et sociales.

L'action pédagogique menée par les équipes enseignantes s'appuie sur le dialogue et la concertation.

Les conservatoires sont également des lieux de diffusion, des lieux d'accueil et de résidence d'artistes qui viennent renforcer et vivifier les enseignements et les pratiques.

## LES ORIENTATIONS ARTISTIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Le conservatoire s'inscrit dans le paysage contemporain et reconnaît la diversité culturelle<sup>3</sup> ; il encourage les démarches de création, de métissage et d'interdisciplinarité.

Le Conservatoire s'ancre dans la réalité de notre temps et entend faciliter la transmission du patrimoine culturel, actuel et passé. Il propose pour le plus grand nombre des clés d'accès à une culture plurielle.

Cet héritage doit nous permettre de mieux regarder, écouter et comprendre notre temps et d'en saisir les dimensions universelles.

Donner des repères, des points d'ancrage, éduquer le regard et l'écoute, découvrir d'autres cultures, expérimenter, innover, imaginer et oser.

La structuration de l'offre pédagogique prévoit une graduation, en commençant par une approche généraliste et globale qui vise à éveiller, faire découvrir, développer le goût et construire la motivation. Vient ensuite le temps de l'approfondissement et des choix.

---

<sup>3</sup> Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle – adoptée par la 31<sup>e</sup> session de la Conférence Générale de l'UNESCO – Paris, 2 novembre 2001

«... La déclaration insiste sur le fait que chaque individu doit reconnaître non seulement l'altérité sous toutes ses formes, mais aussi la pluralité de son identité, au sein des sociétés elles-mêmes plurielles. C'est ainsi seulement que peut être préservée la diversité culturelle comme processus évolutif et capacité d'expression, de création et d'innovation. ... » Koïchiro Matsuura, Directeur général



Cursus diplômant, parcours de formation individualisée où simple soutien à la pratique, il s'agit dans ses différentes propositions, de susciter et de développer toujours l'intérêt et la curiosité, d'encourager l'investissement et le dépassement de soi ; c'est l'exigence d'une formation artistique de qualité.

## **2 –NOTIONS, PRINCIPES**

- L'élève acteur
- Notion de parcours et de globalité
- L'équipe pédagogique
- Notion de contrat

## **L'ÉLÈVE ACTEUR**

Les démarches pédagogiques convoquées sont celles qui considèrent que l'élève doit construire son savoir, acquérir progressivement une autonomie et développer la capacité d'une auto évaluation.

Les situations pédagogiques sont diverses : certaines amènent l'élève à mobiliser toutes ses ressources par le jeu, l'exploration, l'invention et l'improvisation ; d'autres sont orientés vers l'écoute, la concentration, l'introspection et la mémorisation ; d'autres enfin visent à la mise en place de réflexes indispensables aux gestes maîtrisés de la technique. Mais toujours, l'objectif est de conduire l'élève à sa progressive autonomie en évitant les risques de formatage ou de modélisation. Cette notion de l'élève acteur donne à l'interprétation une place de choix. Elle correspond à une démarche où l'apprenti artiste s'approprie les savoirs faire transmis et réalise une synthèse au service de l'expression. La pratique d'un art est exigeante, elle s'adresse à l'homme dans toutes ses dimensions et doit conduire à son émancipation.

## **NOTION DE PARCOURS, ET DE GLOBALITÉ**

L'enseignement artistique que nos établissements proposent se présente comme un parcours. L'élève va suivre un chemin balisé par des activités de nature diverse. Il suit des cours réguliers dispensés tout au long de l'année et organisés suivant une progression établie. Il participe à des pratiques collectives qui s'inscrivent dans la durée ou bien sous forme de projets ponctuels. Il est amené à présenter en public des travaux personnels ou collectifs, il s'inscrit dans des ateliers et des stages organisés ponctuellement, il rencontre des artistes invités ou en résidence. Il est également un auditeur privilégié des spectacles programmés dans le cadre de l'action culturelle de nos établissements ou de structures de diffusion partenaires.

La formation de l'élève présente donc des facettes très différentes, alternant des temps longs et très structurés, des temps de projets plus courts et plus dynamiques, des moments courts et intenses de rencontre et d'expérimentation. Les étapes du parcours vont s'articuler et interagir pour construire cet enseignement global dont l'enjeu est que toutes ces parties séparées trouvent un sens pour former un tout cohérent.

Cela induit la concertation et le travail en équipe pédagogique, la prise en compte d'une évaluation globale du parcours et la mise en place d'outil de suivi comme le livret ou dossier de l'élève.

## **L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE**

L'équipe pédagogique au conservatoire est constituée d'un ensemble de professionnels enseignants et artistes à la fois. Le travail en équipe apporte une pluralité de regards, d'expériences, d'échanges qui concourent à la qualité et à la richesse de l'enseignement. C'est toute l'équipe pédagogique qui suit, conseille et évalue les progrès de l'élève. En travaillant de manière concertée, elle garantit une qualité et une cohérence pour le parcours de l'élève.

Le Conseil des enseignants, les réunions de départements, les conseils pédagogiques propres à chaque établissement, mais aussi le conseil pédagogique commun, sont autant d'instances pour la réflexion et la concertation, l'évaluation et l'orientation de l'élève, mais aussi l'évaluation des méthodes et des dispositifs didactiques en vue d'amélioration et de perfectionnement.

Les parents, surtout chez les jeunes élèves, sont des partenaires incontournables du projet éducatif : ils sont invités à s'associer par la rencontre, la discussion et l'échange aux orientations préconisées par les professeurs.

## **NOTION DE CONTRAT**

Pour une expérience réussie, qu'il s'agisse d'une simple découverte ou un parcours plus long aboutissant le cas échéant à une certification, il est important de clarifier les objectifs et les contenus de formation au regard des attentes du public mais également de porter à la connaissance de l'utilisateur les attentes du corps enseignant en termes d'investissement et de pratique personnelle, d'assiduité et de participation. Cette contractualisation se concrétise à travers divers documents (règlement des études, livret ou dossier de l'élève, fiches d'évaluation) qui doivent faire l'objet de présentation orale, de discussion et de dialogue pour apporter une réelle efficacité.

### **3 –MOYENS, OUTILS**

- Les différentes formes d'évaluation
- Les référentiels de compétences
- Le livret

## **LES DIFFÉRENTES FORMES D'ÉVALUATION**

Dans un établissement d'enseignement, l'évaluation est un dispositif essentiel qui participe au principe même de formation. Elle est utile à la fois pour l'équipe pédagogique et pour l'élève.

Elle renseigne l'élève sur sa progression et le guide en lui apportant des appréciations et des recommandations.

Pour l'équipe pédagogique elle permet de mesurer les acquisitions des élèves en fonction des objectifs fixés. Elle la renseigne sur les résultats en fonction de l'enseignement dispensé et permet d'adapter la conduite pédagogique en apportant si nécessaire des réajustements.

Elle prend une forme écrite administrative avec le livret de l'élève et les fiches semestrielles qui sont envoyées aux élèves ou à leurs parents. A ce niveau, l'évaluation constitue un lien entre l'élève, les parents, l'équipe pédagogique et la direction en suscitant dialogue et concertation. Les informations qui y sont consignées explicitent l'action pédagogique et doivent permettre à tous ces partenaires d'en mesurer la bonne marche. Cette évaluation globale tout au long du cycle représente le contrôle continu.

L'évaluation prend enfin une forme certificative. L'établissement délivre en effet à la fin d'un cycle d'études, une attestation, un certificat ou un diplôme selon les cas.

## **LES RÉFÉRENTIELS DE COMPÉTENCES**

L'évaluation se réfère à des objectifs préalablement fixés. Le chemin de l'élève comédien, danseur et musicien sera jalonné par un ensemble de compétences jugées accessibles pour un niveau donné.

Les référentiels de compétences permettent de maintenir une cohérence d'enseignement entre les deux établissements et permet d'élaborer les objectifs, les contenus, la progression et l'évaluation de l'action pédagogique.

Les démarches et les conduites pédagogiques sont évaluées en fonction des savoirs organisés en savoir-faire, savoir-être et savoirs théoriques.

Enfin, les objectifs de fin de cycle sont déclinés par département et par discipline et font l'objet d'une présentation sous forme d'un document.

## LE LIVRET

Le livret est un dossier de suivi du parcours de l'élève dans un cycle. Il contient des informations générales sur le cursus suivi et sert de moyen de communication entre l'équipe pédagogique et les parents d'élèves. C'est également un moyen de concrétiser la notion de contrat. Le livret contient un tableau récapitulatif où l'élève sera amené à consigner les activités complémentaires indispensables à sa formation (prestations publiques, compte rendu de spectacles, ateliers et stages suivis, lectures ...). Il peut contenir également d'autres informations comme par exemple les éléments de parcours personnalisé de formation (notamment à partir du 3<sup>e</sup> cycle) ou les éléments du projet personnel (notamment pour le Cycle d'enseignement préparatoire à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur).

Le livret est un outil indispensable pour l'évaluation de fin de cycle. Il retrace l'évolution de l'élève tout au long du cycle et permet la prise en compte par les membres du jury au moment de l'examen des éléments d'appréciation de l'ensemble du parcours.

## 4 –ORGANISATION, STRUCTURATION

- Le Cycle : principe et fonctionnement
- Les autres dispositifs d'accueil
- Présentation de l'enseignement initial

## **GENERALITES SUR L'ORGANISATION DES ÉTUDES**

L'établissement d'enseignement artistique est un lieu de ressources qui accueille des publics aux demandes variées. L'organisation des études prend alors des formes différentes suivant l'âge et le projet de l'élève.

### **Le cycle**

C'est une période pluriannuelle qui permet la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation. A l'issue de cette période, l'élève aura acquis les compétences souhaitées articulées avec cohérence. L'organisation en cycles respecte le développement de l'enfant. Le temps d'acquisition et de maturation de l'élève, différent d'un individu à l'autre, est pris en compte et entraîne une variabilité de la durée du cycle (en général entre 3 et 5 ans pour la musique et la danse et de 1 à 2 ans pour le théâtre).

Pour une majorité de disciplines, on peut faire un parallèle avec le système de l'Éducation nationale : le premier cycle coïncide avec l'école élémentaire pour la musique et la danse, au lycée pour le théâtre, le second cycle avec le collège pour la musique et la danse, au lycée pour le théâtre et le troisième cycle pour la musique, danse et théâtre avec le lycée.

Les cycles marquent donc les grandes étapes de la maturité des élèves.

Chaque cycle est défini par des objectifs, des contenus, une organisation et une évaluation qui lui sont propres.

Les cycles représentent des cursus complets qui conduisent à la délivrance de certificats ou de diplômes et répondent à la vocation de nos établissements d'offrir une formation la plus complète possible dans la durée.

### **L'éveil et l'initiation**

Destinée aux jeunes enfants à partir de 5 ou 6 ans, cette sensibilisation est pluridisciplinaire, et permet à l'enfant de s'initier sous forme d'atelier à une première pratique artistique. L'éveil et l'initiation peuvent constituer une fin en soi ou le premier temps d'un enseignement s'inscrivant dans la durée. Sans constituer un passage obligatoire pour l'entrée en 1<sup>er</sup> cycle, elle facilite et ouvre la voie à ceux qui souhaitent poursuivre leurs activités artistiques.

Le temps hebdomadaire des activités oscille entre  $\frac{3}{4}$  d'heure et 2 heures. Cette phase peut durer d'une à trois années.



## **Parcours personnalisé et formation continuée**

Ces formations proposent un parcours adapté.

Elles peuvent être proposées dès le cycle 2 où elles permettent la mise en place d'un parcours annuel prenant en compte un projet personnel articulé à une pratique collective pour les musiciens ou un ensemble de cours cohérents pour les danseurs et comédiens.

Elles trouvent également leur place à l'issue du cycle 2 ou du cycle 3. Ces orientations s'adressent à des personnes qui ne souhaitent pas suivre un cycle complet ou à celles qui n'ont pas tous les acquis nécessaires pour le suivre ou qui souhaitent se perfectionner dans un domaine particulier. Ces formations concernent essentiellement des adolescents, jeunes adultes ou adultes qui ont des objectifs d'approfondissement nécessitant un plan de formation sur une ou plusieurs années. Les établissements encouragent les projets qui contribuent au soutien et au développement de la pratique amateur et qui dynamisent la vie artistique de la cité.

### **PRÉSENTATION DE L'ENSEIGNEMENT**

La présentation de l'enseignement reprend pour chaque discipline (musique, danse, théâtre) et pour chaque cycle (cycle 1, cycle 2, cycle 3 et des enseignements préparatoire) les objectifs généraux, les contenus, l'organisation et l'évaluation.

## 4 1-ORGANISATION, STRUCTURATION

- L'enseignement de la musique

## Premier cycle

### Objectifs principaux

Le premier cycle constitue une période au cours de laquelle le jeune musicien va développer son goût et son appétence pour la musique.

Ce cycle doit permettre à l'élève de découvrir de façon globale et généraliste l'univers musical en constituant les bases d'une pratique collective et individuelle, et en donnant les premiers repères d'une culture la plus ouverte possible.

L'élève acquiert progressivement des savoirs faire et une maîtrise technique en lien avec un comportement social où l'écoute de l'autre et l'écoute de soi doit lui permettre de s'épanouir harmonieusement. Pendant son premier cycle, il acquiert également les outils d'une méthode, en vue d'une autonomie.

Ce premier temps d'études permet à l'élève de choisir et de confirmer le choix d'une discipline principale.

### Contenu de l'enseignement

Les élèves en cycle 1 ont obligatoirement :

**Une pratique instrumentale (ou une pratique vocale choisie comme discipline principale)** L'enseignement à caractère individuel s'exerce dans le cadre d'une pédagogie de groupe : les élèves en classes instrumentales suivent un cours d'une heure à 2 ou d'1h30 à 3 et en cas d'impossibilité de regroupement, d'1/2h seul. Cette base est identique pour tous les élèves quel que soit l'instrument.

**Une pratique collective** dans des ensembles vocaux ou instrumentaux d'une durée hebdomadaire d'1h dès la 2ème ou la 3ème année sur avis des enseignants.

**Un cours de Formation musicale** comprenant des niveaux différents et d'une durée minimum d'1h15 incluant une pratique vocale.

## Organisation du cursus

Le cycle dure en général entre 3 et 5 ans.

Cela dépend de la vitesse d'acquisition de l'élève, de son âge également (exceptionnellement le temps peut être écourté sur avis du Conseil Pédagogique).

Dans le cas d'un début d'études au moment de l'adolescence ou à l'âge adulte et notamment pour certaines disciplines comme les Musiques actuelles amplifiées, l'électroacoustique, le chant, les classes de culture et d'écriture, de direction d'ensemble ou de chœur, les dispositifs sont adaptés aux prérequis et à la maturité des élèves. Le temps d'étude dans le cycle peut alors être écourté et ne durer qu'1 à 2 années.

Le cours instrumental ou vocal, peut intégrer des pratiques d'ensemble qui prendront la forme de projets ponctuels ou de cours réguliers.

L'élève participe à des auditions de classe, à des concerts, à des stages ou des ateliers.

On lui demande également d'assister à des concerts notamment ceux proposés dans le cadre de l'action culturelle de l'établissement. Les cours hebdomadaires amènent l'enfant à être présent entre 2h30 et 3h30 dans l'établissement (sans compter les activités ponctuelles dans l'année)

**Le cycle 1 adapté** : certains élèves sont confrontés à des difficultés dans leur apprentissage de la musique, notamment ceux atteints de troubles « dys ». Le cycle 1 avec une durée de 5 ans ne suffit pas à les préparer à l'entrée en cycle 2. C'est pourquoi, il convient de leur proposer une année supplémentaire ou encore de les placer dans un cycle 1 que l'on qualifiera « d'adapté ».

## Évaluation

L'ensemble de ces activités représente un projet pédagogique global qui sera évalué dans sa totalité et de façon continue tout au long du cycle.

Pour suivre et aider l'élève dans sa progression, un livret lui est remis au début du cycle. Ce document retracera l'ensemble de ses activités et des projets suivis.

Parallèlement, des fiches d'évaluation sont envoyées 2 fois par an.

Ces 2 éléments permettent la mise en place d'un contrôle continu sur lequel s'appuient l'équipe enseignante et la direction de l'établissement pour vérifier que les objectifs de fin de cycle ont été atteints. Un examen de fin de cycle peut venir compléter ce dispositif pour valider le passage en cycle 2, avec une prise en compte du contrôle continu.

## **Pour le CRR d'Annecy**

Une note de contrôle continu (sur 5) est délivrée en conseil des enseignants de l'élève. Le contrôle continu est prépondérant et compte pour 60% de la note terminale. Par ailleurs, un examen est organisé, il comporte une épreuve instrumentale libre et une pièce de musique de chambre jouée entre élèves.

L'examen est noté sur 5 par un jury extérieur présidé par le directeur ou son représentant et compte pour 40%. Le passage en 2<sup>ème</sup> cycle est validé avec la note de 10/20.

### Objectifs principaux

Le cycle 2 est une période pendant laquelle le musicien va développer ses connaissances artistiques et musicales.

Outre l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome, on veillera à donner une bonne ouverture culturelle en favorisant la transdisciplinarité et l'approche d'esthétiques diverses.

Un des enjeux de ce cycle, est de former des musiciens capables de tenir leur place dans une pratique collective en vue d'une future ou actuelle pratique en amateur.

Le profil de musicien candidat à ce cadre d'études s'élargit. Il peut s'agir d'élèves issus du cycle 1, porteurs d'un projet de formation

### Contenu de l'enseignement

Les enseignements et pratiques s'articulent principalement autour de 4 groupes de disciplines (Instruments ou voix, Culture et création, Musiques actuelles et traditionnelles, Direction) dans 8 types de cursus différents

- Instruments et voix,
- Culture musicale
- Ecriture/Arrangement
- Electroacoustique/Design sonore
- Composition instrumentale et composition à l'image
- Métiers du son
- Musiques actuelles avec les pôles : amplifié, jazz et chanson Musiques traditionnelles
- Direction de chœurs et direction d'orchestre

## **1. Pour élèves suivant les cursus instruments ou voix :**

### **- Les pratiques collectives vocales ou instrumentales**

Ce groupe est composé de 2 axes distinguant :

- . Les pratiques dirigées quelle que soit la taille du groupe (de la grande formation au groupe restreint à quelques individus) sous la conduite d'un enseignant et dans le cadre d'un cours régulier voire hebdomadaire.
- . Les pratiques accompagnées qui laissent la place pour les élèves à un travail important en autonomie qui peut aboutir au projet personnel du BEM.

### **- L'enseignement instrumental ou vocal**

L'enseignement à caractère individuel s'exerce dans le cadre d'une pédagogie de groupe.

### **- L'enseignement de la formation et culture musicales**

Cet enseignement s'articule autour de 5 axes :

- . Lecture, Ecriture-création, Développement auditif et chant, Développement rythmique, Culture

## **2. Pour les élèves suivant les cursus dans le département de culture**

(composition à l'image ou composition instrumentale et vocale ou électroacoustique ou design sonore ou culture ou écriture ou métiers du son)

### **- Les pratiques collectives**

Ce groupe est composé de 2 axes distinguant :

Les pratiques dirigées quelle que soit la taille du groupe (de la grande formation au groupe restreint à quelques individus) sous la conduite d'un enseignant et dans le cadre d'un cours régulier voire hebdomadaire.

Les pratiques accompagnées qui laissent la place pour les élèves à un travail important en autonomie qui peut aboutir au projet personnel du BEM.

### **- L'enseignement de la dominante choisie dans le département**

### **- L'enseignement de la formation musicale et culture musicale**

Cet enseignement s'articule autour de 5 axes :

- . Lecture, Ecriture-création, Développement auditif et chant, Développement rythmique, Culture

### **- Les enseignements complémentaires obligatoires indiqués dans les maquettes spécifiques de ces classes.**

### **3. Pour les élèves suivant les cursus de musiques actuelles, amplifiées, jazz, chanson et musiques traditionnelles**

#### **- La pratique collective en groupe**

Ce groupe est composé de 2 axes distinguant :

- . Les pratiques dirigées quelle que soit la taille du groupe (de la grande formation au groupe restreint à quelques individus) sous la conduite d'un enseignant et dans le cadre d'un cours régulier voire hebdomadaire.
- . Les pratiques accompagnées qui laissent la place pour les élèves à un travail important en autonomie qui peut aboutir au projet personnel du BEM.

#### **- L'enseignement de la dominante instrumentale choisie**

L'enseignement à caractère individuel s'exerce dans le cadre d'une pédagogie de groupe.

#### **- L'enseignement de la formation musicale et culture musicales ou ear training**

Cet enseignement s'articule autour de 5 axes :

- . Lecture, Ecriture-création, Développement auditif et chant, Développement rythmique, Culture

### **4. Pour les élèves suivant les cursus de direction de chœur ou direction d'orchestre**

#### **- La pratique collective**

Ce groupe est composé de 2 axes distinguant :

- . Les pratiques dirigées quelle que soit la taille du groupe (de la grande formation au groupe restreint à quelques individus) sous la conduite d'un enseignant et dans le cadre d'un cours régulier voir hebdomadaire.
- . Les pratiques accompagnées qui laissent la place pour les élèves à un travail important en autonomie qui peut aboutir au projet personnel du BEM.

#### **- L'enseignement de la dominante direction de chœur/direction d'orchestre**

L'enseignement à caractère individuel s'exerce dans le cadre d'une pédagogie de groupe.

#### **- L'enseignement de la formation musicale et culture musicale**

Cet enseignement s'articule autour de 5 axes : Lecture, Ecriture-création, Développement auditif et chant, Développement rythmique, Culture



## Organisation du cursus

Deux parcours de formation sont proposés pour ce cycle 2 :

### - Le cursus traditionnel : enseignement global

Il regroupe les 3 disciplines en assurant un enseignement global.

L'ensemble de ces enseignements amène l'élève à être présent hebdomadairement et au minimum

- **1h15 à 1h30** pour les pratiques collectives
- **1h à 2 élèves pour l'enseignement instrumental ou vocal** dans les deux premières années du cycle ou **1h30** à 2 élèves pour l'enseignement instrumental ou vocal dans les 3 dernières années du cycle. L'enseignement à caractère individuel s'exerce dans le cadre d'une pédagogie de groupe. Cette base est identique pour tous les élèves quel que soit l'instrument.

**Ou 1h à 2 élèves de cours instrumental pour les musiques actuelles** (amplifiées, jazz et voix) **et traditionnelles** ou la pratique en groupe est considérée comme la dominante.

**Ou 1h à 1h30** en groupes pour les élèves sur l'ensemble du cycle sur les disciplines dominantes suivantes : Composition, écriture, culture, direction, design sonore, électroacoustique, métiers du son

- **1h30** pour le cours de formation et culture musicales/Ear training organisé selon une progression standardisée de 4 phases correspondant à 4 années pouvant être ramené à 3 ans en fonction des élèves.

(Si l'élève souhaite renforcer ses compétences ou rencontre des difficultés dans un domaine, il peut suivre en plus des ateliers collectifs).

L'élève participe également à des auditions de classe et il lui est demandé d'assister à des concerts notamment ceux proposés dans le cadre de l'action culturelle de l'établissement.

Le cycle s'effectue entre 3 et 5 ans selon la vitesse d'acquisition de l'élève et de son âge.

## - Le parcours personnalisé à l'issue du cycle 2/2ème année en Formation musicale

:

L'élève fait une demande écrite en présentant son projet personnel de formation, articulé autour d'une pratique collective. Après accord des enseignants de l'élève et vérification d'une adéquation entre sa demande et l'offre, la Direction propose un contrat de formation d'un an renouvelable établi avec un tuteur pédagogique identifié pour suivre et guider l'élève :

- . Une pratique collective obligatoire
- . Un cours de soutien instrumental ou vocal en pédagogie de groupe d'une durée annuelle comprise entre 11h et 16h réparties en fonction du contrat établi avec les élèves.

Évaluation
------------

### Le cursus traditionnel

L'ensemble des activités suivies par l'élève, représente un projet pédagogique global qui sera évalué dans sa totalité et de façon continue tout au long du cycle.

Pour suivre et aider l'élève dans sa progression, un livret lui est remis au début du cycle. Ce document retracera l'ensemble de ses activités et des projets suivis.

Parallèlement, des fiches d'évaluation sont envoyées 2 fois par an.

Ces 2 éléments permettent la mise en place d'un contrôle continu sur lequel s'appuient l'équipe enseignante et la direction de l'établissement pour :

- Suivre le bon déroulement du parcours de l'élève, et proposer en cas de difficultés une éventuelle réorientation vers un parcours personnalisé plus adapté.
- Vérifier que les objectifs de fin de cycle ont été atteints et que l'élève peut se présenter à l'examen du Brevet d'Études Musicales.
- Etablir la note de contrôle continu qui comptera dans l'obtention du BEM.

## **Les épreuves du Brevet d'Études Musicales comportent :**

### **Pour les élèves instrumentistes et chanteurs dans les départements bois, cuivres, cordes, instruments polyphoniques, instruments anciens, chant :**

- Des mises en situations individuelles et/ou collectives,
- L'interprétation d'au moins 2 œuvres du répertoire dans des esthétiques ou époques différentes,
- La présentation d'une pièce ou projet personnel témoignant des capacités de l'élève à inventer, créer, improviser ou arranger,
- Des épreuves écrites et orales fondées sur le contenu des modules de formation et culture musicales (lecture, écriture/création, développement auditif et chant, développement rythmique, culture),
- Un échange avec le jury pour mesurer la capacité de l'élève à s'auto évaluer, pour apporter des précisions sur son parcours dans le cycle.

### **Pour les élèves suivant les cursus de composition, électroacoustique, design sonore, culture, écriture, direction d'orchestre et métiers du son :**

- La présentation d'une ou plusieurs pièces pour les compositeurs, d'un devoir écrit et/ou oral pour les élèves en écriture et en culture, d'une mise en situation pour les métiers du son et la direction d'orchestre,
- Des épreuves écrites et orales fondées sur le contenu des modules de formation et culture musicales (lecture, écriture/création, développement auditif et chant, développement rythmique, culture),
- Un échange avec le jury pour mesurer la capacité de l'élève à s'auto évaluer, pour apporter des précisions sur son parcours dans le cycle au regard du livret et d'évoquer d'éventuelles questions d'orientations.

### **Pour les élèves suivant les cursus de musiques actuelles, amplifiées, jazz, chanson et musiques traditionnelles :**

- Des épreuves instrumentales présentées en groupe,
- Des épreuves écrites et orales fondées sur le contenu des cours d'ear training ou FM Musiques traditionnelles,
- La présentation d'un projet personnel faisant appel aux capacités d'invention et de création,
- Un échange avec le jury pour mesurer la capacité de l'élève à s'auto évaluer, pour apporter des précisions sur son parcours dans le cycle.

### **Pour les élèves suivant les cursus de direction de chœur :**

- Une séance de travail et de direction avec le chœur dans une situation proche d'une générale de concert ; le candidat comme le chœur ont travaillé la pièce,
- Une épreuve avec un chœur d'enfants basée sur la transmission orale,
- Des épreuves écrites et orales fondées sur le contenu des modules de formation et culture musicales (lecture, écriture/création, développement auditif et chant, développement rythmique, culture),
- Un échange avec le jury pour mesurer la capacité de l'élève à s'auto évaluer, pour apporter des précisions sur son parcours dans le cycle.

Les modalités de mise en œuvre des épreuves, leurs contenus, les critères d'évaluation retenus ainsi que la composition des jurys, sont décrits dans le règlement B.E.M. des schémas départementaux de la Savoie et de la Haute-Savoie. Les jurys sont présidés par les directeurs de l'établissement ou leurs représentants.

En partenariat avec les services culturels du Conseil Départemental de la Savoie et de la Haute-Savoie, le résultat des épreuves terminales, le contrôle continu, la validation de la pratique collective au sein de l'établissement sont pris en compte de façon égale pour l'obtention du B.E.M.

Ce Brevet donne accès au cycle 3 ou à l'examen d'entrée en Cycle d'enseignement préparatoire à l'entrée dans les établissements supérieurs

### - Le parcours personnalisé

Le parcours personnalisé est formalisé par un contrat écrit renouvelable chaque année dans la limite des places disponibles et de l'équilibre de la classe.

2 fiches d'évaluation sont remplies par le ou les enseignants concernés et sont envoyées aux parents ou à l'élève adulte.

Le cycle 3 propose à des élèves qui visent une pratique en amateur, deux parcours possibles :

- Une formation continuée
- Un cursus présenté sous forme de maquette conduisant à un diplôme

### **Cycle 3 formation continuée ou complémentaire**

L'objectif principal de ce cycle est de permettre l'accès pour des musiciens amateurs à un approfondissement de leurs connaissances et/ou de leurs pratiques.

Les contenus de cet enseignement sont organisés autour d'une ou de plusieurs pratiques collectives à l'intérieur de l'établissement et peuvent être complétés dans l'offre de formation du cycle 3.

Dans un premier temps, l'adolescent ou l'adulte exprime par une demande écrite son projet personnel de formation. Ensuite après l'accord des enseignants de l'élève et après vérification d'une adéquation entre sa demande et l'offre disponible, la Direction propose un contrat de formation d'un an renouvelable établi avec un référent pédagogique.

Le contrat de formation annuel est formalisé par *le livret : parcours de formation continuée*. Il mentionne les modules suivis.

Deux fiches d'évaluation sont remplies par le ou les enseignants concernés et sont envoyées à la personne en formation. La première est une fiche de liaison qui permet de vérifier le bon déroulement du parcours, la seconde est une fiche bilan visée par le référent pédagogique et qui permet à la Direction :

- De délivrer une attestation validant les enseignements suivis
- De statuer sur le renouvellement ou non du contrat et d'accorder une éventuelle année supplémentaire

## Le troisième cycle conduisant au certificat d'études musicales

### Objectifs principaux

Ce cycle s'inscrit dans le prolongement des 2 précédents cycles, pour ceux qui souhaiteraient accroître et approfondir leurs compétences dans l'objectif d'une pratique autonome de musicien. Ce temps d'études supplémentaires a également pour but de former des musiciens capables de prendre des responsabilités dans le cadre d'une pratique en amateur.

Ce cycle peut aussi être l'occasion d'une spécialisation dans un domaine particulier en abordant par exemple la direction, l'écriture ou la composition. Il peut également permettre de s'approprier les outils nécessaires à une réflexion et une prise de recul grâce à une culture musicale approfondie.

Enfin ce cycle peut s'ouvrir à des personnes qui souhaitent reprendre des études suivies antérieurement dans ou hors l'institution, et dont les compétences acquises sont équivalentes à une fin de cycle 2.

Plus qu'à l'élève, ce moment d'études s'adresse à l'individu dans ses dimensions sociales et sera propice à l'éclosion d'un projet artistique personnel inventif et ouvert.

### Présentation et intitulé des certificats

Les contenus sont adaptés aux différents profils de postulants à l'entrée en cycle 3. Six profils type de musiciens amateurs ont été retenus et pour chacun d'eux est proposé un cursus correspondant et conduisant à un certificat.

1 - le musicien souhaitant approfondir sa pratique individuelle s'inscrira dans la filière conduisant au **certificat pratique individuelle instrumentale et/ou vocale**

2 - le musicien s'inscrivant dans le champ des musiques actuelles amplifiées ou du jazz, choisira la filière conduisant au **certificat de musiques actuelles amplifiées et jazz**

3 - le musicien désireux d'approfondir surtout sa culture et de s'exprimer à travers elle s'inscrira dans la filière conduisant au **certificat de culture musicale**

4 - le petit ensemble constitué de musiciens s'exprimant à travers l'expérience pérenne d'un même groupe s'inscrira dans la filière conduisant au **certificat de musique de chambre et de petit ensemble**

5 - le musicien voulant développer ses aptitudes à l'écriture et à la création sous toutes ses formes s'inscrira dans la filière conduisant au **certificat d'écriture et d'invention-création** ou au **certificat de composition (Instrumentale et vocale, électroacoustique, à l'image, en design sonore)**

6 - le musicien aspirant à encadrer des pratiques collectives s'inscrira dans la filière conduisant au **certificat de musicien encadrant des ensembles**

Organisation des cursus
-------------------------

Chaque cursus fait l'objet d'une présentation spécifique (voir maquettes en annexe) qui apporte des précisions sur les objectifs propres, les connaissances spécifiques, les pratiques et les cours qu'il implique.

Le cursus s'organise selon une filière complète conçue sur une durée de 2 à 4 années avec des modules d'enseignement et un volume total d'heures défini (moyenne de 300h) permettant l'accès au certificat.

L'ensemble des cours suivis par l'élève, représente un projet de formation global qui sera évalué dans sa totalité et de façon continue tout au long du cycle.

Pour suivre et aider l'élève dans sa progression, un livret lui est remis au début du cycle. Ce document retracera l'ensemble de ses activités et des projets suivis.

Parallèlement, des fiches d'évaluation sont envoyées 2 fois par an.

Ces 2 éléments permettent la mise en place d'un contrôle continu sur lequel s'appuient l'équipe enseignante et la direction de l'établissement pour :

- Vérifier l'adéquation du programme de formation avec le projet de l'élève et proposer le cas échéant une éventuelle réorientation, soit vers une formation continuée, soit vers un enseignement préparatoire à l'entrée dans les établissements supérieurs.
  
- Vérifier que les volumes horaires requis et les objectifs de cycle ont été atteints, et que l'élève peut se présenter à l'examen du Certificat d'Études Musicales.
  
- Etablir la note de contrôle continu comptant pour 1/3 dans l'évaluation finale du module principal.

Le certificat sera obtenu après validation de toutes les UE présentées dans les maquettes.



## 4 2-ORGANISATION, STRUCTURATION

- L'enseignement de la danse

L'enseignement de la danse au Conservatoire à rayonnement Régional des Pays de Savoie repose sur :

➤ Une équipe enseignante et une cohérence pédagogique

Les professeurs travaillent en concertation pédagogique notamment à l'élaboration d'un outil commun d'évaluation et de suivi des élèves : le *livret de l'élève*.

La réflexion et l'échange pédagogiques ont conduit à la mise en place d'un tronc commun dans l'organisation des études pour les cycles 1, 2 et 3 (contenus, objectifs, harmonisation des temps de cours)

➤ Une offre pluridisciplinaire

Grâce à leur implantation dans ces deux établissements d'enseignement artistique riches de leur complémentarité et de leurs spécificités, les élèves bénéficient d'une ouverture sur d'autres disciplines. Dans chaque structure, des enseignants sont associés à l'équipe pédagogique et apportent leurs compétences comme par exemple dans le domaine musical (technique vocale, atelier rythmique, chœur ou ensembles de percussion) ou théâtral, mais également dans le domaine des arts visuels ou de la scène. Des projets transdisciplinaires sont dès lors possibles et encouragés.

➤ Une collaboration avec des intervenants extérieurs

L'offre de formation s'articule également sous forme de stages, d'ateliers et de rencontres avec des personnalités extérieures à l'établissement (artistes, chorégraphes, conférenciers, ...) que l'équipe pédagogique propose à la Direction. Il est recherché des collaborations, en particulier dans le cadre de la programmation des Scènes nationales (Bonlieu scène nationale à Annecy et Espace Malraux à Chambéry) s'inscrivant en cohérence avec le projet pédagogique.

Ces projets font l'objet d'une concertation organisée et préalable à la mise en œuvre de l'ensemble de ces projets sur les 2 structures.

### Objectifs principaux

Le cycle 1 constitue une période au cours de laquelle le jeune danseur va acquérir ses premiers éléments techniques tout en affinant sa perception du corps et en développant une expression artistique.

Ce temps d'études chorégraphiques ne se limite pas à une pratique de la danse, mais également à la découverte d'œuvres chorégraphiques qui permettra à l'élève de poser les premiers repères culturels

### Contenu de l'enseignement

Les cours hebdomadaires constituent des entraînements réguliers et progressifs qui nécessitent une grande assiduité. Ils permettent à l'élève d'appréhender le mouvement dansé ce qui implique des qualités d'intention et une relation au temps, à l'espace, à l'énergie et à la musique.

L'élève est amené à mémoriser et à interpréter de courts enchaînements.

L'interprétation, la composition et l'improvisation sont progressivement développées au cours du cycle.

L'articulation de l'ensemble de ces paramètres se fait par l'acquisition des bases techniques de la danse en tant que langage.

En complément du langage chorégraphique proposé comme base aux élèves de cycle 1 (discipline dominante), il est prévu dans le cours du cycle, une approche d'une autre esthétique (discipline complémentaire).

Les contenus de l'enseignement se déclinent également dans le cadre d'activités complémentaires qui concourent à la cohérence et la globalité du cursus :

- dans le cadre d'ateliers de musique que l'élève doit suivre au moins sur 1 année (cours de formation musicale, atelier de pratique musicale),
- Dans le cadre de la programmation de l'Action culturelle des établissements, l'élève assiste à des concerts, des spectacles, des conférences,

- Lors de la semaine dédiée à l'improvisation, l'élève s'inscrit à des ateliers où il découvre différentes facettes de ce mode d'expression.

L'ensemble de ces activités fait l'objet d'un suivi au travers du « livret de l'élève ».

## Organisation du cursus

Les élèves entrent dans le cycle à partir de 8 ans. Ils peuvent avoir suivi au préalable les cours d'éveil et d'initiation sans que cela ne constitue un passage obligé.

Les esthétiques proposées sont la danse classique, contemporaine et jazz.

La présence des élèves au sein du cycle correspond à une progression en 4 phases :

- . C1.1: 1<sup>ère</sup> phase
- . C1.2: 2<sup>ème</sup> phase
- . C1.3 : 3<sup>ème</sup> phase
- . C1.4 : 4<sup>ème</sup> phase

La présence de l'élève peut, notamment en fonction de l'âge, de la maturité et de la vitesse d'acquisition, varier entre 3 et 5 ans.

Le volume horaire de chaque phase augmente progressivement de 2 heures minimum pour la première phase à 4h minimum pour la dernière.

Le cursus comprend :

- Des cours hebdomadaires,
- La participation à des présentations de travaux d'élèves (portes ouvertes, spectacles, ...) à des stages ou des ateliers comme par exemple ceux proposés lors de la semaine consacrée à l'improvisation,
- Des activités complémentaires encouragées, comme la fréquentation de la médiathèque ainsi que la présence à des spectacles,
- Un cours de Formation Musicale danse pendant 1 année du cycle.

Le volume horaire hebdomadaire pendant le cycle peut varier de 2h à 6h pour le cursus traditionnel et de 6 à 8h dans le cadre de classes à horaires aménagés.

Un cours de danse jazz est proposé aux élèves à partir du cycle 2.

## Évaluation

L'ensemble de ces activités représente un projet pédagogique global qui sera évalué dans sa totalité et de façon continue tout au long du cycle.

Pour suivre et aider l'élève dans sa progression, un livret lui est remis au début du cycle. Ce document retracera l'ensemble de ces activités et des projets suivis. L'élève y consigne ses activités.

Parallèlement, des fiches d'évaluation sont envoyées 2 fois par an. Elles sont remplies par le ou les professeurs qui indiquent la progression de l'élève en fonction des objectifs fixés et apportent des appréciations et des recommandations.

Le conseil de fin de cycle composé des professeurs de l'élève et de la direction du CRR propose à l'élève de se présenter à l'examen final quand les objectifs de fin de cycle seront atteints. Il s'appuie sur la fiche bilan de cycle et propose une note de contrôle continu au regard du livret.

Lors de l'examen final, le jury attribue une note comptant pour 40% pour les épreuves présentées ; la note de contrôle continue compte pour 60%.

L'examen de fin de cycle permet de valider le passage en 2<sup>nd</sup> cycle avec une note finale supérieure ou égale à la moyenne.

### Objectifs principaux

La pratique de la danse en second cycle constitue un approfondissement des acquis du cycle 1.

Au-delà d'une expression artistique, ce temps d'études doit permettre à l'élève de prendre conscience du langage artistique que constitue la danse.

Au-delà des premiers repères culturels acquis lors du cycle 1, l'élève se familiarise avec les œuvres du répertoire et se forge une culture chorégraphique.

Le cycle 2 vise également à développer une certaine endurance à travers un entraînement progressif et régulier.

Enfin le second cycle est le temps de la maturité et du recul : une pratique aiguisée et consciente doit lui permettre de s'auto évaluer.

### Contenu de l'enseignement

Les cours hebdomadaires constituent des entraînements réguliers et progressifs qui nécessitent une grande assiduité. Ils permettent à l'élève d'approfondir ses acquis par la reconnaissance et la mise en pratique des divers éléments du langage. Cela implique une capacité à nommer ces éléments de langage et de se constituer un lexique de terminologie et d'éléments du répertoire. Ils lui permettent également d'appréhender de nouvelles acquisitions en termes de techniques et de langage en approfondissement d'une discipline choisie comme dominante : JAZZ, CONTEMPORAIN, CLASSIQUE, HIP-HOP et d'une seconde choisie comme complémentaire (parmi JAZZ, CONTEMPORAIN, CLASSIQUE)

L'atelier est un moment propice du cours pour travailler sur le répertoire, sur l'improvisation, la composition et la relation musique/danse.

Les contenus de l'enseignement se déclinent également dans le cadre d'activités complémentaires qui concourent à la cohérence et la globalité du cursus :

- dans le cadre de cours de formation musicale que l'élève doit suivre au moins sur une année du cycle,
- Dans le cadre de la programmation de l'Action culturelle des établissements, l'élève assiste à des concerts, des spectacles, des conférences, et des cours ponctuels d'histoire de la danse mais également à des stages proposant une approche de

l'anatomie, de l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé, de la notation du mouvement

- Lors de la semaine dédiée à l'improvisation, l'élève s'inscrit à des ateliers où il découvre différentes facettes de ce mode d'expression.

L'ensemble de ces activités fait l'objet d'un suivi au travers du « livret de l'élève ».

## Organisation du cursus

Les élèves entrent dans le cycle après avoir réussi l'examen de fin de cycle 2. Pour les nouveaux élèves, sur examen de leur dossier et test de niveau.

La présence des élèves au sein du cycle correspond à une progression en 3 phases :

. C2.1: 1<sup>ère</sup> phase

. C2.2: 2<sup>ème</sup> phase

. C2.3 : 3<sup>ème</sup> phase

La présence de l'élève au sein du cycle peut, notamment en fonction de l'âge, de la maturité et de la vitesse d'acquisition, varier entre 3 et 5 ans.

Le volume horaire de chaque phase augmente progressivement.

Le cursus traditionnel comprend :

- Trois cours hebdomadaires (dont 2 dans la discipline choisie comme dominante et 1 dans la complémentaire),
- La participation à des présentations de travaux d'élèves (portes ouvertes, spectacles, ...) à des stages ou des ateliers comme par exemple ceux proposés lors de la semaine consacrée à l'improvisation,
- Des activités complémentaires (fréquentation de la médiathèque pour des recherches documentaires, ainsi que la présence encouragée à des spectacles),
- Un cours de Formation Musicale danse pendant une année du cycle.

Le volume horaire hebdomadaire pendant le cycle peut varier de 3h30 à 6h ou de 6 à 9h pour les classes à horaires aménagés.

Le parcours personnalisé permet à des élèves motivés de continuer leur pratique de la danse sans visée diplômante.

Ils suivent alors au maximum 2 cours hebdomadaires dans 1 ou 2 disciplines selon les possibilités de chaque établissement.

## Évaluation

L'ensemble de ces activités représente un projet pédagogique global qui sera évalué dans sa totalité et de façon continue tout au long du cycle.

Pour suivre et aider l'élève dans sa progression, un livret lui est remis au début du cycle. Ce document retracera l'ensemble de ces activités et des projets suivis. L'élève y consigne ses activités.

Parallèlement, des fiches d'évaluation sont envoyées 2 fois par an. Elles sont remplies par le ou les professeurs qui indiquent la progression de l'élève en fonction des objectifs fixés et apportent des appréciations et des recommandations.

Le conseil de fin de cycle composé des professeurs de l'élève et de la direction du CRR propose à l'élève de se présenter à l'examen final quand les objectifs de fin de cycle seront atteints. Il s'appuie sur la fiche bilan de cycle et propose une note de contrôle continu au regard du livret sur 5.

Lors de l'examen final, le jury attribue une note pour les épreuves présentées comptant pour 50% ; la note de contrôle continu compte pour 50%.

L'examen de fin de cycle présidé par le directeur d'un des 2 établissements ou son représentant permet de valider le passage en cycle 3 avec une note finale supérieure ou égale à la moyenne. La réussite à l'épreuve dominante, la validation en contrôle continu de la complémentaire et la validation de la formation musicale permet d'obtenir le brevet d'études chorégraphiques (B.E.C.).

L'élève qui a satisfait à cet examen peut alors, s'il le souhaite, se présenter à l'examen pour être admis dans l'enseignement préparatoire à l'entrée des établissements supérieurs.



### Un parcours amateur :

#### Objectifs principaux

L'enseignement de la danse en cycle 3 se situe dans la perspective d'une future pratique de la danse en amateur.

Il vise quatre objectifs principaux :

- La capacité à développer un projet artistique personnel et à s'intégrer au projet d'un groupe dans le champ de la pratique en amateur,
- L'autonomie dans l'appropriation de la danse, en tant que langage artistique et dans l'expérience de l'interprétation,
- La capacité à analyser des œuvres chorégraphiques,
- Un développement relatif de l'endurance et une première approche de la virtuosité.

#### Contenu de l'enseignement

Les cours hebdomadaires constituent des entraînements réguliers et progressifs qui nécessitent une grande assiduité. Ils permettent à l'élève d'approfondir des acquis techniques et du langage chorégraphique. Dans la logique de continuité avec les 2 précédents cycles, la poursuite de la pratique d'une autre discipline de danse est encouragée. L'axe méthodologique pour l'approche analytique des œuvres chorégraphiques est particulièrement important pour permettre à l'élève le transfert de ses compétences dans d'autres esthétiques et lui donner les clés d'une autonomie.

L'atelier est un moment propice du cours pour travailler sur le répertoire, sur l'improvisation, la composition et la relation musique/danse.

Les contenus de l'enseignement se déclinent également dans le cadre d'activités complémentaires qui concourent à la cohérence et la globalité du cursus :

- Dans le cadre de la programmation de l'Action culturelle des établissements, l'élève assiste à des concerts, des spectacles, des conférences, et des cours ponctuels d'histoire de la danse mais également des stages proposant une approche de l'anatomie, de l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé, de la notation du mouvement (ces modules optionnels s'insèrent dans le cadre du projet de l'élève),

- Lors de la semaine dédiée à l'improvisation, l'élève s'inscrit à des ateliers où il découvre différentes facettes de ce mode d'expression.

L'ensemble de ces activités fait l'objet d'un suivi au travers du « livret de l'élève ».

## Organisation du cursus

Les élèves entrent dans le cycle après avoir réussi l'examen de fin de 2<sup>ème</sup> cycle. Pour les nouveaux élèves, sur examen de leur dossier et test de niveau.

Le cursus traditionnel comprend :

- Deux cours hebdomadaires minimum dans la discipline principale,
- Un cours dans une discipline complémentaire,
- Des enseignements annualisés en modules optionnels pour la culture chorégraphique, l'anatomie ou l'histoire de la danse,
- La participation à des présentations de travaux d'élèves (portes ouvertes, spectacles, ...) à des stages ou des ateliers comme par exemple ceux proposés lors de la semaine consacrée à l'improvisation,
- Des activités complémentaires (fréquentation de la médiathèque pour des recherches documentaires, ainsi que la présence encouragée à des spectacles).

Le volume horaire hebdomadaire pendant le cycle peut varier de 4h30 à 7h.

La présence de l'élève au sein du cycle peut, notamment en fonction de l'âge, de la maturité, de la vitesse d'acquisition et de son projet, varier entre 2 et 4 ans.

## Évaluation

L'ensemble de ces activités représente un projet pédagogique global qui sera évalué dans sa totalité et de façon continue tout au long du cycle.

Pour suivre et aider l'élève dans sa progression, un livret lui est remis au début du cycle. Ce document retracera l'ensemble de ces activités et des projets suivis. L'élève y consigne ses activités.

Parallèlement, des fiches d'évaluation sont envoyées 2 fois par an. Elles sont remplies par le ou les professeurs qui indiquent la progression de l'élève en fonction des objectifs fixés et apportent des appréciations et des recommandations.

Le conseil de fin de cycle composé des professeurs de l'élève et de la direction du CRR propose à l'élève de se présenter à l'examen final, quand les objectifs de fin de cycle sont atteints, le conseil lui attribue une note de contrôle continu sur 5.

Le Certificat d'études chorégraphiques se compose des unités d'enseignement :

- une variation imposée dans la discipline considérée et une composition individuelle du candidat les épreuves sur 5,
- la réalisation d'un court dossier documentaire personnel attestant de la curiosité et de l'appétence de l'élève pour la danse ou un projet personnel lors d'une soirée spécifique (sur 5),
- une note de contrôle continue sur 5.

Le certificat est délivré par la Direction dès la validation de ces 3 unités d'enseignement avec la note minimum de 9 sur 15.

L'examen peut être mutualisé sur les 2 CRR.

Le jury pour le diplôme est présidé par l'un des directeurs ou son représentant, au moins 2 personnalités de la danse ou professeurs qualifiés extérieurs à l'établissement, dont l'un au moins est titulaire du CA dans la discipline considérée.

### **Parcours amateur personnalisé/formation continuée**

Au cours du 3ème cycle, il peut être proposé à des élèves motivés, suivant les possibilités d'accueil de l'établissement, une formation continuée de la danse sous la forme d'un cours hebdomadaire.

Les élèves peuvent bénéficier également des programmes d'enseignements annualisés (stages, conférences, ...) en fonction des places disponibles et de la visée pédagogique de ces activités.

## 4 3—ORGANISATION, STRUCTURATION

- L'enseignement du théâtre

Les classes d'art dramatique reposent sur :

- Deux équipes enseignantes et une cohérence pédagogique

L'enseignement du théâtre s'appuie sur le schéma d'orientation

La réflexion et l'échange pédagogiques ont conduit à l'élaboration d'un outil commun d'évaluation et de suivi des élèves : le *livret de l'élève*, et à la mise en place d'un tronc commun dans l'organisation des études (harmonisation des temps de cours sur l'ensemble des 3 cycles de l'enseignement initial, notamment).

- Une offre pluridisciplinaire

Grâce à leur implantation dans ces deux établissements d'enseignement artistique riches de leur complémentarité et de leurs spécificités, les élèves bénéficient d'une ouverture sur d'autres disciplines. Dans chaque structure des enseignants sont associés aux équipes pédagogiques et apportent leurs compétences dans le domaine musical (technique vocale, atelier rythmique, chœur ou ensembles de percussion) ou chorégraphique (danses contemporaine, classique, jazz, hip hop). Des projets transdisciplinaires sont dès lors possibles et encouragés.

- Une collaboration avec des intervenants extérieurs

L'offre de formation s'articule également sous forme de stages, d'ateliers et de rencontres avec des personnalités extérieures à l'établissement et que l'équipe pédagogique propose à la Direction. Il est recherché des collaborations, en particulier dans le cadre de la programmation des Scènes nationales (Bonlieu scène nationale à Annecy et Espace Malraux à Chambéry) s'inscrivant en cohérence avec le projet pédagogique. Ces projets font l'objet d'une concertation organisée et préalable à la mise en œuvre sur les 2 structures.

L'apprentissage de l'art dramatique est structuré sur 3 cycles et accueille les élèves à partir de 15 ans.

- Le premier est un cycle de détermination,
- Le second celui de l'enseignement des bases,
- Le troisième se consacre à l'approfondissement des acquis.

La durée de chaque cycle est d'1 à 2 années. Une initiation est possible antérieurement sous forme d'un atelier hebdomadaire ouvert aux 11/14 ans.

## Premier Cycle : Cycle de détermination

### Objectifs principaux

Le premier cycle permet une première découverte organisée de l'art théâtral. Il vise à favoriser un apprentissage en lien avec le développement de la personnalité de chaque individu.

En s'appuyant sur le désir des élèves cette première étape d'enseignement propose le dépassement des représentations initiales :

- par la prise de conscience de la diversité des champs d'exploration et d'apprentissage,
- par une confrontation aux exigences du travail en groupe et à l'enjeu collectif du jeu dramatique,
- par une découverte des exigences du « corps » théâtral (voix, corps dans l'espace),
- par une 1<sup>ère</sup> approche du « jeu avec », du regard, de l'écoute de l'adresse à l'autre,
- par une mise en enjeu de la prise de parole individuelle et collective.

### Contenu de l'enseignement

Les élèves en 1<sup>er</sup> cycle ont :

- un cours de théâtre de 3 h (texte, improvisation, interprétation),
- un cours de danse et/ou de chant d'1h15 au choix dans les cours dispensés dans l'établissement.

### Organisation du cursus

La durée du 1<sup>er</sup> cycle est d'1 à 2 années.

Ce cycle est accessible aux élèves à partir de 15 ans.

L'élève participe obligatoirement à des stages, des ateliers et/ou des présentations de travaux dont le programme est défini au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire.

On lui demande également d'assister à des spectacles notamment ceux proposés dans le cadre de l'action culturelle de l'établissement ou des Scènes nationales de chaque collectivité (Espace Malraux pour Chambéry, Bonlieu scène nationale pour Annecy).

L'ensemble de ces activités représente un projet pédagogique global qui sera évalué dans sa totalité.

Pour suivre et aider l'élève dans sa progression, un livret lui est remis en début d'année. Ce document retracera l'ensemble de ses activités et des projets suivis. Parallèlement, des fiches d'évaluation sont envoyées 2 fois par an. Ces 2 éléments permettent la mise en place d'un contrôle continu qui prend également en compte les présentations de travaux des élèves. La note du contrôle continu compte majoritairement dans l'évaluation finale qui statue sur l'entrée de l'élève dans le cycle supérieur ou son maintien une année supplémentaire dans le même cycle.

## Deuxième Cycle : L'enseignement des bases

### Objectifs principaux

L'enseignement en deuxième cycle s'organise à partir de 4 enjeux principaux :

- acquérir une disponibilité corporelle et vocale,
- aborder le jeu théâtral par l'improvisation, la pratique du jeu et par l'exploration des répertoires du théâtre français et étranger, classique et contemporain,
- acquérir les bases d'une culture théâtrale (esthétiques théâtrales, histoire du théâtre, littérature dramatique ...),
- approcher diverses techniques d'expression.

### Contenu de l'enseignement

Les élèves en 2<sup>ème</sup> cycle ont :

Un cours de théâtre de 4 à 5 h (texte, improvisation, interprétation),

Un cours de danse d'1h15 au choix classique, contemporain, jazz ou hip-hop,

Un cours de technique vocale d'1h.

### Organisation du cursus

Pour les nouveaux élèves, l'entrée dans ce cycle est organisée lors d'un stage ou sur audition et entretien où sont mises à l'épreuve la motivation, la détermination et les aptitudes des postulants.

Si un stage est organisé, il débouche sur une proposition d'admission par l'équipe enseignante, validée par le Directeur de l'établissement.

Pour les élèves qui continuent leur cursus dans l'établissement, leur entrée est validée par le contrôle continu du 1<sup>er</sup> cycle et l'examen.

La durée du 2<sup>ème</sup> cycle est d'1 à 2 années.

L'élève participe obligatoirement à des stages, des ateliers et/ou des présentations de travaux dont le programme est défini au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire.



On lui demande également d'assister à des spectacles notamment ceux proposés dans le cadre de l'action culturelle de l'établissement ou des Scènes nationales de chaque collectivité (Espace Malraux pour Chambéry, Bonlieu scène nationale pour Annecy).

Les cours hebdomadaires représentent un volume minimum de 6h15 à 7h15 (sans compter les activités ponctuelles organisées dans l'année).

Évaluation
------------

L'ensemble de ces activités représente un projet pédagogique global qui sera évalué dans sa totalité.

Pour suivre et aider l'élève dans sa progression, un livret lui est remis en début de cycle. Ce document retracera l'ensemble de ces activités et des projets suivis. Parallèlement, des fiches d'évaluation sont envoyées 2 fois par an.

Ces 2 éléments permettent la mise en place d'un contrôle continu qui prend également en compte la présentation des travaux des élèves. La note du contrôle continu compte pour moitié dans l'évaluation finale qui statue sur l'entrée de l'élève dans le cycle supérieur ou son maintien une année supplémentaire dans le même cycle.

L'examen final est présidé par un directeur ou son représentant avec un jury composé du coordonnateur pédagogique et d'un jury extérieur spécialiste invité. Il comporte l'interprétation de 2 scènes dont une contemporaine ainsi qu'une carte blanche (projet personnel).

A l'issue du cycle l'élève pourra également se présenter directement à l'examen d'entrée en enseignement préparatoire.

L'obtention du brevet d'étude théâtral (B.E.T.) est conditionnée à la validation de la dominante théâtre et des 2 cours complémentaires : danse et technique vocale.

## Troisième Cycle – Théâtre : l'approfondissement des acquis

### Objectifs principaux

L'enseignement du théâtre en troisième cycle s'organise autour de quatre enjeux principaux :

- poursuivre l'entraînement corporel et vocal par une pratique régulière de la danse et des techniques vocales,

- approfondir le travail d'interprétation dans sa triple acception :

- Capacité à concrétiser une présence sur le plateau,
- Capacité à partager cette présence sur scène avec des partenaires,
- Capacité à toucher chaque spectateur dans son imagination, sa sensibilité, son intelligence, à travers son adresse au public.

- approfondir la culture théâtrale :

- Par la dramaturgie, l'approche scénographique, la mise en scène et plus globalement par l'évolution des formes théâtrales et des courants esthétiques,
- Par la lecture d'œuvres (dramatiques ou non),
- Par une approche des réalités institutionnelles, sociologiques et économiques du secteur théâtral,
- Renforcer l'acquisition d'une discipline proposée dans le cadre de l'offre des établissements (danse, art vocal, chanson, composition à l'image ...) ou dans le cadre de convention avec d'autres partenaires.

### Contenu de l'enseignement

Les élèves en 3<sup>ème</sup> cycle ont :

- . Un cours de théâtre de 7 à 8 h (Texte, improvisation, interprétation),
- . Un cours de danse d'1h30 au choix (classique, contemporain, jazz ou hip-hop),
- . Un cours de technique vocale d'1h,
- . Une autre discipline artistique est proposée par l'établissement,
- . Un cours d'histoire, de dramaturgie et d'analyse de spectacle (2 à 3 cours par trimestre),

Plusieurs stages avec des intervenants extérieurs.

## Organisation du cursus

Pour les nouveaux élèves, l'entrée dans ce cycle est organisée lors d'un stage où sont mises à l'épreuve la motivation, la détermination et les aptitudes des postulants. Le stage débouche sur une proposition d'admission par l'équipe enseignante, validée par le Directeur de l'établissement.

Pour les élèves qui continuent leur cursus dans l'établissement, leur entrée est validée par l'évaluation terminale du 2<sup>nd</sup> cycle.

La durée du 3<sup>ème</sup> cycle est d'1 à 2 années.

L'élève participe obligatoirement à des stages, des ateliers et/ou des présentations de travaux dont le programme est défini au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire. On lui demande également d'assister à des spectacles notamment ceux proposés dans le cadre de l'action culturelle de l'établissement ou des Scènes nationales de chaque collectivité (Espace Malraux pour Chambéry, Bonlieu scène nationale pour Annecy).

Les cours hebdomadaires représentent un volume minimum de 9h30 (sans compter les activités ponctuelles organisées dans l'année).

## Évaluation

L'ensemble de ces activités représente un projet pédagogique global qui sera évalué dans sa totalité.

Le livret de l'élève permet de retracer l'ensemble de ses activités et des projets suivis.

Pour suivre et aider l'élève dans sa progression, des fiches d'évaluation sont envoyées 2 fois par an.

Ces 2 éléments permettent la mise en place d'un contrôle continu sur lequel s'appuient l'équipe enseignante et la direction de l'établissement lors de l'examen pour vérifier que les objectifs de fin de cycle ont été atteints.

Une année supplémentaire peut être accordée par la Direction sur proposition de l'équipe pédagogique.

Le diplôme est délivré au terme d'un cursus complet validé par une évaluation continue, l'obtention des unités complémentaires technique vocale et danse et une prestation finale présentée devant un jury présidé par un directeur ou son représentant, et composé de membres de jury extérieur spécialiste invité.

Il atteste d'un niveau élevé de pratique théâtrale.

**5 L'enseignement préparatoire à l'entrée dans les établissements  
d'enseignement supérieurs**

## Le réseau de l'arc Alpin

### A- Historique

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, le Ministère de la Culture (Direction Générale de la Création Artistique) qui assure le contrôle pédagogique des conservatoires de musique, de danse et d'art dramatique, a préconisé une mise en réseau des établissements ayant pour objectifs de :

- favoriser la réflexion et les échanges pédagogiques,
- mutualiser les savoir-faire par une mise en commun des compétences,
- garantir la cohérence des diplômes délivrés sur l'ensemble du territoire,
- favoriser des échanges dans le cadre de leur programmation musicale, chorégraphique et théâtrale.

L'ensemble de ces orientations est développé dans une « Charte des missions de service public de l'enseignement spécialisé en musique, danse, et art dramatique » publiée par le Ministère de la Culture et de la Communication-Direction Générale de la Création Artistique modifiée en novembre 2011.

Par ailleurs, la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales modifiée avait fixé les conditions de la décentralisation des enseignements artistiques en créant un cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI) et prévoit la création du diplôme national d'orientation professionnelle (DNOP).

Depuis 1997, les conservatoires de la ville d'Annecy-Pays de Savoie, de la ville de Chambéry-Pays de Savoie, de la ville de Grenoble et de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère ont développé une collaboration portant notamment sur l'organisation commune de l'examen décernant le module principal du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM), du Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC) et du Diplôme d'Etudes Théâtrales (DET). Reconnus par l'État, ils permettent d'avoir accès aux formations diplômantes proposées par les CEFEDM, à l'enseignement supérieur ainsi qu'aux épreuves de Diplôme d'état organisées par le Ministère de la Culture et à certains concours de la filière culturelle pour l'enseignement artistique. Ils sont décernés à la fin du cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI) dans les 4 établissements conformément aux schémas d'orientation pédagogique publiés par le Ministère de la Culture en 2004 (danse), 2005 (théâtre) et 2008 (musique).

## B - "La prépa de l'arc alpin" ou LP2A

La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (Loi LCAP) a apporté une évolution significative du contexte des enseignements artistiques, en introduisant la notion d'enseignement préparatoire à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique » (Décret 2017-718 du 2 mai 2017).

Se substituant à l'actuel cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI), cet enseignement préparatoire constitue pour les établissements de l'Arc Alpin l'opportunité de consolider leur partenariat, à travers la création d'un cursus commun de préparation à l'entrée dans les établissements supérieurs: "la prépa de l'arc alpin" ou LP2A

Les conservatoires des Villes d'Annecy, de Chambéry, de Grenoble et de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) décident de poursuivre le fonctionnement en réseau des conservatoires de l'Arc Alpin afin de favoriser les projets communs suivants :

- Les quatre établissements s'engagent à mettre en place en commun ce cursus et l'examen d'entrée dans ce cursus, grâce à des maquettes communes.
- Ils favorisent des échanges dans le cadre de leur programmation musicale, chorégraphique et théâtrale, qu'il s'agisse de manifestations d'enseignants, d'élèves ou d'artistes invités, en veillant à la dimension pédagogique de celles-ci.
- Ils s'efforcent de développer ensemble des partenariats avec les principales institutions culturelles de leurs territoires et notamment avec le Centre Chorégraphique National de Grenoble, le Centre Dramatique National de l'Isère, les Scènes Nationales, les Scènes Régionales, les orchestres (l'Orchestre National de Lyon, l'Orchestre des Pays de Savoie, les festivals, les scènes de musiques actuelles, les musées et les bibliothèques...).
- Ils poursuivent la mise en place des examens (DEM, DEC, DET) sanctionnant la fin d'un cycle d'enseignement professionnel initial.

Le réseau aura une démarche volontaire et incitative à l'égard de ses élèves dans tous les champs de la création contemporaine. Cette démarche pourra prendre des formes diverses :

- Résidences de compositeurs, auteurs et chorégraphes
- Festival de création numérique par les enfants
- Commandes d'œuvres, englobant les musiques actuelles et les musiques faisant appel à de nouvelles technologies
- Conférences et débats autour de la création musicale, théâtrale et chorégraphique
- Classes de maître
- Constitution de répertoires pédagogiques.

### **L'enseignement préparatoire à l'enseignement supérieur musique**

Le règlement des études précédant reste valable pour les élèves rentrés en cycle d'enseignement professionnel initial avant décembre 2018

Une année de préfiguration des classes préparatoires à l'entrée dans l'enseignement supérieur est mise en place en septembre 2019 dans l'attente de l'agrément délivré par le ministère de la Culture.

#### **Modalités d'accès**

L'admission dans "la Prépa de l'Arc Alpin" se fait selon les modalités définies par l'article 6 de l'arrêté du 5 janvier 2018. Un niveau d'entrée en cycle 3 est requis pour présenter une candidature. Toutefois, dans un souci d'ouverture vers des profils variés, des parcours atypiques ou non-conventionnels, une commission, constituée des directeurs-trices des conservatoires de l'Arc Alpin et des responsables pédagogiques, étudient les dossiers des candidats qui ne seraient pas issus d'un établissement d'enseignement artistique.

Le dépôt du dossier de candidature doit faire apparaître l'établissement choisi par le-la candidat-e pour suivre les enseignements de "la Prépa de l'Arc Alpin".

L'épreuve d'admission se déroule en plusieurs temps consécutifs :

- Prestation ou d'une production de travaux en rapport avec la discipline dominante. Pour les entrées en instrument ou en chant, une prestation de 15 minutes, composé d'au moins deux œuvres, ou extraits d'œuvres, d'esthétiques différentes, dont une au moins doit être postérieure à 1960.
- Epreuve de formation musicale, mettant en évidence les capacités d'écoute et d'analyse: le-la candidat-e dispose de 45 minutes de mise en loge sur un sujet portant sur un ou plusieurs extrait(s) oeuvre(s) musicale(s). Guidé par un questionnaire -pouvant porter notamment sur la forme, le style, l'esthétique, la formation instrumentale et/ou vocale-, le-la candidat-e doit également produire un relevé d'éléments mélodiques et/ou harmoniques. A l'issue de l'épreuve, le-la candidat-e présente son travail au jury pendant 15 minutes.
- Entretien individuel avec le jury, pendant lequel le-la candidat-e présente son parcours, son projet, et détaille ses motivations pour intégrer la classe préparatoire à l'enseignement supérieur.

A l'issue des épreuves, l'admission dans "la prépa de l'arc alpin" est prononcée par le jury, constitué:

-d'un-e directeur-trice de l'un des établissements concernés, ou de son représentant, qui préside le jury

-de deux personnalités qualifiées, extérieures aux établissements de l'Arc Alpin.

Au sein du jury, une personne au moins est spécialisée dans la discipline choisie par le-la candidat-e.

### Organisation de "la prépa de l'arc alpin"

Durée des enseignements : entre 2 et 4 ans

Volume horaire total : Au moins 750 h

Le cursus comprend :

- 1 module principal
- 1 module associé de pratique collective



- 1 module d'enseignements complémentaires de formation musicale et culture musicale

En sus de l'enseignement :

- Une information aux formations et métiers de la musique (environnement social, juridique et économique)
- Le projet personnel de l'élève

L'élève sera obligé de présenter une entrée dans un établissement d'enseignement supérieur au plus tard lors de la troisième année du cursus. Une attestation de fin d'études sera délivrée, détaillant les acquis de la formation suivie par chaque établissement. Cette attestation s'appellera Diplôme d'Établissement en Musique (DEM).

### **L'enseignement préparatoire à l'enseignement supérieur danse**

Le règlement des études précédant reste valable pour les élèves rentrés en cycle d'enseignement professionnel initial avant décembre 2018

Une année de préfiguration des classes préparatoires à l'entrée dans l'enseignement supérieur sera mise en place en septembre 2019 dans l'attente de l'agrément délivré par le ministère de la Culture.

### **Modalités d'accès**

L'admission dans "la Prépa de l'Arc Alpin" se fait selon les modalités définies par l'article 5 de l'arrêté du 5 janvier 2018. Un niveau d'entrée en cycle 3 est requis pour présenter une candidature. Toutefois, dans un souci d'ouverture vers des profils variés, des parcours atypiques ou non-conventionnels, une commission, constituée des directeurs-trices des conservatoires de l'Arc Alpin et des responsables pédagogiques, étudient les dossiers des candidats qui ne seraient pas issus d'un établissement d'enseignement artistique.

Le dépôt du dossier de candidature doit faire apparaître l'établissement choisi par le-la candidat-e pour suivre les enseignements de "la Prépa de l'Arc Alpin".

L'épreuve d'admission se déroule en plusieurs temps consécutifs :

- Participation à un cours
- Présentation d'une variation (fin de second cycle du ministère) dans la discipline demandée
- Entretien individuel avec le jury, dans lequel le-la candidat-e présente son parcours, son projet, et détaille ses motivations pour intégrer la classe préparatoire à l'enseignement supérieur.

A l'issue des épreuves, l'admission dans le cursus est prononcée par le jury, constitué:

-Du-de la responsable pédagogique de l'établissement organisateur de l'examen.

-d'une personnalité qualifiée extérieure aux établissements de l'Arc Alpin

-d'un membre justifiant d'une expérience d'enseignement de la danse d'au moins

500 h dans un établissement d'enseignement supérieur.

### Organisation du cursus

Sur 1 à 3 années scolaires

16h de cours hebdomadaire minimum sur 33 semaines

Le cursus comprend :

- 12h minimum hebdomadaire danse : Discipline chorégraphique principale (Classique, contemporain, jazz) et discipline chorégraphique associée (Classique, contemporain, jazz ou autres)

- 6h hebdomadaire : méthodologie corporelle, culture chorégraphique, formation musicale du danseur

- ateliers dirigés, intervention d'artistes en activité, stages

L'élève sera obligé de présenter une entrée dans un établissement d'enseignement supérieur au plus tard lors de la troisième année du cursus.

Une attestation de fin d'études sera délivrée, détaillant les acquis de la formation suivie par chaque établissement. Cette attestation s'appellera Diplôme d'Établissement Chorégraphique (DEC).

## **L'enseignement préparatoires à l'entrée dans l'enseignement supérieur Théâtre**

Le règlement des études précédant reste valable pour les élèves rentrés en cycle d'enseignement professionnel initial avant décembre 2018

Une année de préfiguration des classes préparatoires à l'entrée dans l'enseignement supérieur est mise en place en septembre 2019 dans l'attente de l'agrément délivré par le ministère de la Culture.

### **Modalités d'accès**

L'admission dans "la Prépa de l'Arc Alpin" se fait selon les modalités définies par l'article 7 de l'arrêté du 5 janvier 2018. Un niveau d'entrée en cycle 3 est requis pour présenter une candidature. Toutefois, dans un souci d'ouverture vers des profils variés, des parcours atypiques ou non-conventionnels, une commission, constituée des directeurs-trices des conservatoires de l'Arc Alpin et des responsables pédagogiques, étudient les dossiers des candidats qui ne seraient pas issus d'un établissement d'enseignement artistique.

Le dépôt du dossier de candidature doit faire apparaître l'établissement choisi par le-la candidat-e pour suivre les enseignements de "la Prépa de l'Arc Alpin".

L'épreuve d'admission se déroule en plusieurs temps consécutifs :

- Scène dialoguée
- Parcours libre de 3 minutes (monologue ou toutes formes de prestation scénique)
- Participation à une journée de travail collectif dirigé
- Entretien individuel avec le jury, pendant lequel le-la candidat-e présente son parcours, son projet, et détaille ses motivations pour intégrer la classe préparatoire à l'enseignement supérieur.

A l'issue des épreuves, l'admission dans le cursus est prononcée par le jury, constitué:

-d'un-e directeur-trice de l'un des établissements concernés, ou de son représentant, qui préside le jury

-Du-de la responsable pédagogique de l'établissement organisateur de l'examen.

-d'un-e enseignant-e de l'équipe pédagogique ou d'un membre extérieur justifiant d'une expérience pédagogique théâtrale.

### Organisation du cursus

Durée du cycle : 2 ans

Volume horaire total au moins **1000 h** de cours minimum

16h hebdomadaire sur deux ans

#### **Le cursus comporte les enseignements suivants :**

- Entraînement corporel et vocal
- Pratique de l'interprétation
- Lecture
- Écriture textuelle et scénique
- Dramaturgie
- Improvisation
- Travail de la mémoire
- Etude des formes et esthétiques associées
- Culture théâtrale
- Approche des métiers de la scène
- Projet personnel

#### **Le cursus s'organise à partir :**

- De l'enseignement délivré par l'équipe pédagogique
- D'un programme annuel de stages confiés à des intervenants extérieurs (artistes en activités ou enseignants de l'enseignement supérieur)
- D'un tutorat par l'équipe pédagogique de projets personnels d'élèves

L'élève sera obligé de présenter une entrée dans un établissement d'enseignement supérieur au plus tard lors de la deuxième année du cursus.

Une attestation de fin d'études sera délivrée, détaillant les acquis de la formation suivie par chaque établissement. Cette attestation s'appellera Diplôme d'Établissement Théâtral (DET).